



Comité de Côte Basque Landes

5, Avenue Raoul Follereau - 64100 BAYONNE - Tél. 05.59.63.36.57 - FAX. 05.59.63.26.26

E-Mail : comitecbl@ffr.fr



SERIES TERRITORIALES

REGLEMENT

SPORTIF

SAISON 2011/2012

SOMMAIRE

Page

1 - COMPETITION	2
2 - COMPOSITION DES POULES	2
3 - HORAIRES DES RENCONTRES	3
4 - CALENDRIER DES RENCONTRES.....	3
5 - ARBITRAGE	3
6 - DIRECTEURS DE MATCH.....	3
7 - POINTS TERRAIN ET POINTS BONUS.....	4
8 - ORGANISATION DU GROUPE I.....	4
9 - ORGANISATION DU GROUPE II.....	6
10 - CLASSEMENT DE FIN DE SAISON.....	7
11 - CLASSEMENT DE DEBUT DE SAISON SUIVANTE.....	7
12 - REGLEMENTS GENERAUX FFR.....	7
13 - COMPETITION DES RESERVES A XII	8

Annexes : Calendrier 2011/2012 et Règlement des Réserves à XII du Groupe 2

1 - COMPETITION

Le Comité Directeur, sur proposition de la Commission des Epreuves des Séries Territoriales a décidé que la compétition serait organisée pour la **saison 2011-2012** en **2 groupes** avec **36 clubs**

- **Groupe I** (Honneur, Promotion Honneur et 1^e Série) : **20 clubs**
- **Groupe II** (2^e Série, 3^e Série et 4^e Série) : **16 clubs**

Pour les **2 Groupes** la compétition se déroulera par match ALLER et RETOUR

- Avec une **phase qualificative** en 2 poules de 10 pour le Groupe 1 et 2 poules de 8 pour le Groupe 2
- Avec une **phase finale** pour l'attribution des 6 titres de champion du Comité CBL, l'accèsion au championnat de France et l'établissement du classement des clubs de fin de saison afin de préparer le championnat de la saison suivante

2 - COMPOSITION DES POULES

Constituées à partir du classement établi à la fin de la saison 2010-2011 et en tenant compte des montées et descentes avec la Fédérale 3, les poules de la **phase qualificative** seront les suivantes

N°	GRUPE 1 - Poule 1
1	ST PALAIS
2	ST SEVER
3	ONDRES
4	CAPBRETON-HOSSEGOR
5	ST PEE SUR NIVELLE
6	BIDART
7	LESPERON
8	SALIES DE BEARN
9	SAULT DE NAVAILLES
10	CASTETS-LINXE

N°	GRUPE 1 - Poule 2
1	LEON
2	MONTFORT
3	URRUGNE
4	SAUVETERRE
5	ST JEAN DE MARSACQ
6	SOUSTONS
7	ST MARTIN SEIGNANX
8	LIT ET MIXE
9	GRENADE
10	USTARITZ

N°	GRUPE 2 - Poule 1
1	HERM
2	POUILLON
3	LABATUT
4	POMAREZ
5	ST PIERRE DU MONT
6	ASCAIN
7	AMOU
8	CIBOURE

N°	GRUPE 2 - Poule 2
1	MENDITTE
2	CAMBO
3	ST JULIEN
4	ARCANGUES
5	CAMPET et LAMOLERE
6	SARE
7	NARROSSE
8	PUYOO

3 - HORAIRES DES RENCONTRES

Elles se dérouleront **le dimanche** à :

- Equipe 2 : **14H15** avec une durée de match de 2 X 30 mn
- Equipe 1 : **15H30** avec une durée de match de 2 X 40 mn

Toute demande de modification d'horaire ou de déplacement de match au samedi devra faire l'objet d'un courrier adressé au Comité **au moins 10 jours avant la rencontre**, avec l'accord des deux clubs en présence.

Il est rappelé que tous les matchs de la dernière journée de la phase qualificative devront avoir obligatoirement lieu le même jour, à la même heure.

4 - CALENDRIER DES RENCONTRES

Pour déterminer les dates du calendrier, Il a été tenu compte :

- Des dates prévues pour le Challenge des – 26 ans
- Des dates de la Coupe de France de Rugby à 7 et du Challenge de l'Espoir
- Des fêtes de fin d'année
- De certains matchs joués par l'équipe de France

En cas de report d'un match, il se jouera **obligatoirement à la date suivante dite de « REPLI »** prévue dans le calendrier.

Il y a donc 18 dates avant les phases finales du Comité CBL pour le Groupe 1 et 14 dates pour le Groupe 2.

Le **calendrier des dates** réservées sur toute la saison 2011/2012 est fourni aux clubs en annexe de ce document avec en complément le calendrier des matchs de la phase qualificative pour chaque groupe

5 - ARBITRAGE

Equipe I : Arbitrage confié à des arbitres du Comité CBL ou à des licenciés capacitaires (LCA) ou à des arbitres des Comités voisins dans le cadre de la politique d'échange inter-comités.

La gestion de l'arbitrage est confiée à la commission des arbitres et au D.T.A

Equipe II (Réserves à XII) : Arbitrage confié à des arbitres du Comité CBL ou à des licenciés capacitaires (LCA). La gestion de l'arbitrage est confiée à la commission des arbitres et au D.T.A

6 - DIRECTEURS DE MATCH

Par décision du comité directeur du 10/06/2010, pour **toutes les rencontres des 2 Groupes** (Phase qualificative et Phase finale) il sera désigné un **directeur de match** avec application de l'article 421 des Règlements FFR

7 - POINTS TERRAIN et POINTS BONUS

En application de l'article 341-1.1 du règlement FFR, il est attribué à chaque **équipe première** le nombre de points dits « points terrain » suivants :

- 4 points pour match gagné
- 2 points pour match nul
- 0 point pour match perdu

Il sera accordé des points supplémentaires dits « points bonus » suivant le principe suivant :

- 1 point pour l'équipe ayant marqué au moins 3 essais de plus que son adversaire (bonus offensif)
- 1 point pour l'équipe ayant perdu par un écart inférieur ou égal à 7 points (bonus défensif)
- Les 2 bonus peuvent se cumuler

Pour l'**équipe réserve**, c'est le calcul des points terrain de l'article 341-1.2 qui sera appliqué comme les années précédentes :

- 3 points pour match gagné
- 2 points pour match nul
- 1 point pour match perdu

8 - ORGANISATION DU GROUPE I

Phase Qualificative en 2 poules de 10 clubs chacune

Disputée par match ALLER et RETOUR (voir calendrier des rencontres de cette phase) :

- Lors du classement de fin de cette phase qualificative, deux points seront retirés aux clubs dont l'équipe réserve sera forfait général.
- Les clubs classés **1, 2, 3** dans chaque poule seront qualifiés pour le Championnat **HONNEUR** s'ils remplissent les conditions requises
- Les clubs classés **4 et 5** dans chaque poule seront qualifiés pour le Championnat **PROMOTION HONNEUR**.
- Les clubs classés **6 et 7** dans chaque poule seront qualifiés pour le Championnat **1^{ère} SERIE**
- Les clubs classés **8, 9, 10** disputeront **2 matchs de classement** en A / R pour chaque rang
 - Match Aller le 8 Avril 2012 chez celui qui pour le même rang a le moins de points terrains
 - Match Retour le 15 Avril 2012 chez celui qui pour le même rang a le plus de points terrains

Conditions requises pour disputer la phase finale Honneur :

- Ce sont les obligations sportives requises par la FFR pour disputer les phases finales du Championnat de France (Art. 350), à savoir :
 - Posséder obligatoirement une école de rugby (y compris les -15 ans) avec 22 licenciés participants
 - Posséder obligatoirement une équipe -19 ans ou une équipe -17 ans. Cela soit seul ou comme club « support/bénéficiaire » dans le cadre d'un rassemblement avec un minimum de 10 licenciés dans la catégorie
- Contrôle effectué par le Comité Territorial ou le Secteur Aquitaine pour les -17 ans et les -19 ans selon que ce soit l'un ou l'autre qui gère la compétition
- Contrôle effectué par le Comité départemental pour les obligations des écoles de rugby
- Remplacement : Les clubs qui n'auront pas rempli les conditions précitées seront remplacés pour la phase finale Honneur par le club classé immédiatement derrière dans sa poule et remplissant lui les conditions requises.

Phase Finale du Comité pour le Groupe I

HONNEUR

- Les clubs classés 1^{er} de chaque poule dans la phase qualificative seront directement qualifiés pour la 1/2 Finale HONNEUR.
- Les 2^e et 3^e de chaque poule dans la phase qualificative disputeront un match de barrage croisé le 1^{er} Avril 2012 sur le terrain du mieux classé suivant la formule :
 - Barrage 1 = 2^e Poule 1 contre 3^e Poule 2
 - Barrage 2 = 2^e Poule 2 contre 3^e Poule 1
- Les vainqueurs de ces barrages rencontreront les 2 qualifiés directs des 1/2 finales en match Aller / Retour
 - Le 8 Avril 2012 : Le vainqueur Barrage 1 reçoit le 1^e de la Poule 2 et le vainqueur Barrage 2 reçoit le 1^e de la Poule 1
 - Le 15 Avril 2012 : Le 1^e de la Poule 2 reçoit le vainqueur Barrage 1 et le 1^e de la Poule 2 reçoit le vainqueur Barrage 2
- Les 2 vainqueurs joueront la finale du Championnat Honneur lors de la Fête du Rugby
- Le champion de Côte Basque Landes Honneur montera en Fédérale 3

PROMOTION HONNEUR

- Les clubs classés 4^e et 5^e de chaque poule de la phase qualificative disputent des 1/2 finales croisées entre poules par match Aller / Retour
 - Le n° 5 reçoit le n° 4 en match Aller le 8 Avril 2012
 - Le n° 4 reçoit le n° 5 en match Retour le 15 Avril 2012
- Les 2 vainqueurs disputent la finale PROMOTION HONNEUR

1^{ère} SERIE

- Les clubs classés 6^e et 7^e de chaque poule de la phase qualificative disputent des 1/2 finales croisées entre poules en match Aller / Retour
 - Le n° 7 reçoit le n° 6 en match Aller le 8 Avril 2012
 - Le n° 6 reçoit le n° 7 en match Retour le 15 Avril 2012
- Les 2 clubs vainqueurs disputent la finale 1^{ère} SERIE
- Les 2 clubs perdants disputent un match de barrage en lever de rideau de la finale 1^{ère} SERIE le 22 avril 2012 et le vainqueur sera le 3^e club qualifié pour le barrage fédéral

FINALES

- **Honneur : le 29 Avril 2012 lors de la Fête du Rugby du Comité CBL**
- **Promotion Honneur et 1^{ère} Série : le 22 Avril 2012**

En cas de match nul, l'article 454 des Statuts et Règlements de la F.F.R s'applique

Qualification au Championnat de France

Honneur (2 clubs):

Le champion du comité monte en Fédérale 3 et sera automatiquement qualifié pour les 32^e de finale du Championnat de France. Le finaliste disputera également les 32^e de finale du Championnat de France le 13 Mai 2012 avec possibilité de montée selon le parcours réalisé (5 places au niveau national)
Les conditions requises pour disputer les phases du Championnat de France sont les mêmes que celle de la phase finale du championnat territorial

Promotion Honneur (2 clubs) :

Le champion et le finaliste disputent le 1^{er} tour du Championnat de France (1/32^e) le 13 Mai 2012

1^{ère} Série (2 clubs et un barragiste) :

Le champion et le finaliste disputent le 1^{er} tour du Championnat de France (1/32^e) le 13 Mai 2012
Le 3^{ème} club qualifié jouera un match de barrage fédéral le 6 mai 2012 (en principe) avant les 1/32^e

Conditions de participation (Pro Honneur et 1^{ère} Série) : Existence d'une école de rugby (y compris les -15 ans) avec 15 licenciés participants (Contrôle effectué par le Comité départemental) et faire un championnat de France dans une série supérieure à l'année précédente si le club a atteint les 1/4 finales. Si ces conditions ne sont pas remplies le club suivant le mieux classé en phase finale sera repêché s'il remplit ces obligations.

9 - ORGANISATION DU GROUPE II

Phase Qualificative en 2 poules de 8 clubs chacune

Disputée par match ALLER et RETOUR (voir calendrier des rencontres de cette phase) :

- Lors du classement de fin de cette phase qualificative, deux points seront retirés aux clubs dont l'équipe réserve sera forfait général.
- Les clubs classés **1, 2, 3** dans chaque poule seront qualifiés pour le Championnat **2^{ème} SERIE**
- Les clubs classés **4 et 5** dans chaque poule seront qualifiés pour le Championnat **3^{ème} SERIE**
- Les clubs classés **6 et 7** dans chaque poule seront qualifiés pour le Championnat **4^{ème} SERIE**

Phase Finale du Comité pour le Groupe II

2^{ème} SERIE

- Les clubs classés 1^{er} de chaque poule sont qualifiés directement pour les ½ finales
- Les 2^e et 3^e de chaque poule de la phase qualificative disputeront un match de barrage croisé le 1^{er} Avril 2012 sur le terrain du mieux classé suivant la formule :
 - Barrage 1 = 2^e Poule 1 contre 3^e Poule 2
 - Barrage 2 = 2^e Poule 2 contre 3^e Poule 1
- Les vainqueurs de ces barrages rencontreront les 2 qualifiés direct des ½ finales en match Aller / Retour
 - Le 8 Avril 2012 : Le vainqueur Barrage 1 reçoit le 1^e de la Poule 2 et le vainqueur Barrage 2 reçoit le 1^e de la Poule 1
 - Le 15 Avril 2012 : Le 1^e de la Poule 2 reçoit le vainqueur Barrage 1 et le 1^e de la Poule 1 reçoit le vainqueur Barrage 2
- Les 2 clubs vainqueurs disputent la finale 2^{ème} SERIE

3^{ème} SERIE

- Les clubs classés 4^e et 5^e de chaque poule de la phase qualificative disputent des ½ finales croisées entre poules par match Aller / Retour
 - Le n° 5 reçoit le n° 4 en match Aller le 8 Avril 2012
 - Le n° 4 reçoit le n° 5 en match Retour le 15 Avril 2012
- Les 2 clubs vainqueurs disputent la finale 3^{ème} SERIE

4^{ème} SERIE

- Les clubs classés 6^e et 7^e de chaque poule de la phase qualificative disputent des ½ finales croisées entre poules en match Aller / Retour
 - Le n° 7 reçoit le n° 6 en match Aller le 8 Avril 2012
 - Le n° 6 reçoit le n° 7 en match Retour le 22 Avril 2012
- Les 2 clubs vainqueurs disputent la finale 4^{ème} SERIE

FINALES

- **2^{ème} SERIE : le 22 Avril 2012**
- **3^{ème} SERIE : le 29 Avril lors de la Fête du Rugby du Comité CBL**
- **4^{ème} SERIE : le 6 Mai 2012**

En cas de match nul, l'article 454 des Statuts et Règlements de la F.F.R s'applique

Qualification au Championnat de France

2^{ème} SERIE (2 clubs):

Le champion et le finaliste disputent le 1^{er} tour du Championnat de France (1/32^e) le 13 Mai 2012

3^{ème} SERIE (1 club et un barragiste):

Le champion de 3^{ème} dispute le 1^{er} tour du Championnat de France (1/16^e) le 20 Mai 2012
Le finaliste dispute le match de barrage fédéral le 6 mai 2012 (en principe)

4^{ème} SERIE (1 club):

Le champion de 4^{ème} Série dispute le 1^{er} tour du Championnat de France (1/16^e) le 20 Mai 2012

Conditions de participation (2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} SERIE) : Existence d'une école de rugby (y compris les -15 ans) avec 15 licenciés participants (Contrôle effectué par le Comité départemental) et faire un championnat de France dans une série supérieure si l'année précédente le club a atteint les ¼ finales. Si ces conditions ne sont pas remplies le club suivant le mieux classé en phase finale sera repêché s'il remplit ces obligations.

10 - CLASSEMENT DE FIN DE SAISON

C'est le **classement ci-dessous** adressé à la FFR des clubs du Comité, après les phases finales, Série après Série, le Champion d'une Série donnée prenant place avant son finaliste, puis les battus des matchs de barrage ou des ½ finales classés dans l'ordre de sortie de la poule de la phase qualificative, puis les suivants

le finaliste HONNEUR
les ½ finalistes HONNEUR
les 2 barragistes HONNEUR
le champion PROMOTION
le finaliste PROMOTION
les ½ finalistes PROMOTION
le champion 1 ^{ère} SERIE
le finaliste 1 ^{ère} SERIE
les ½ finalistes 1 ^{ère} SERIE
les 8 ^e du Groupe 1
les 9 ^e du Groupe 1
le champion 2 ^{ème} SERIE
le finaliste 2 ^{ème} SERIE
les 10 ^e du Groupe 1
les ½ finalistes 2 ^{ème} SERIE
les 2 barragistes 2 ^{ème} SERIE
le champion 3 ^{ème} SERIE
le finaliste 3 ^{ème} SERIE
les ½ finalistes 3 ^{ème} SERIE
le champion 4 ^{ème} SERIE
le finaliste 4 ^{ème} SERIE
les ½ finalistes 4 ^{ème} SERIE
les 8 ^e du Groupe 2

11 - CLASSEMENT DE DEBUT DE SAISON SUIVANTE

C'est le classement qui servira à organiser le championnat la saison suivante 2012/2013.

Il tiendra compte des clubs descendus éventuellement de Fédérale 3 et qui **prendront place en tête du classement** ci-dessus.

Selon le solde des clubs entre les montées et les descentes en Fédérale 3 :

- Si le solde est 0, les 2 clubs classés 10^{ème} du Groupe 1 descendent en Groupe 2
- Si le solde est positif, le(s) club(s) les mieux classée(s) sont maintenues en Groupe 1
- Si le solde est négatif, le(s) club(s) les moins bien classée(s) du Groupe 1 sont rétrogradés en Groupe 2
- Dans tous les cas, le champion et le finaliste de 2^{ème} Série montent en Groupe 1

12 - REGLEMENTS GENERAUX FFR

Les Règlements Généraux 2011/2012 de la Fédération française de Rugby seront intégralement appliqués aux épreuves organisées par le Comité CBL

13 - COMPETITION DES RESERVES A XII

Championnat du Comité CBL

Pour les équipes du Groupe 1 (Honneur / Promotion Honneur / 1^{ère} Série)

Chaque équipe réserve dispute la **phase qualificative** en 2 poules comme l'équipe première et **tous les matchs se jouent à XII et sur 2 x 30 mn**

PHASES FINALES

A la fin de la phase qualificative et selon les points terrains acquis :

- Les clubs classés 1^{er} 2^e 3^e et 4^e de chaque poule 1 et 2 accèdent aux ¼ de finales croisés en un seul match sur le terrain du mieux classé suivant le tableau suivant le 7 Avril 2012 :
 - Match 1 = 1^e Poule 1 contre 4^e Poule 2 Match 2 = 2^e Poule 1 contre 3^e Poule 2
 - Match 3 = 1^e Poule 2 contre 4^e Poule 1 Match 4 = 3^e Poule 1 contre 2^e Poule 2
- Les vainqueurs disputent des ½ finales en match Aller / Retour
 - Aller le 14 Avril 2012 : vainqueur Match 4 contre vainqueur Match 1 et vainqueur Match 2 contre vainqueur Match 3
 - Retour le 21 Avril 2012 : vainqueur Match 1 contre vainqueur Match 4 et vainqueur Match 3 contre vainqueur Match 2

Finale du Championnat Réserves Honneur du Comité CBL (ce match se joue sur 2 x 40 mn)
Le samedi 5 Mai 2012 lors de la journée des «Finales RESERVES»

Les 2 finalistes sont qualifiés pour le Championnat de France des équipes Réserves à XII dont les 1/16^{ème} de finales auront lieu le week-end du 13/05/2012 et dont **tous les matchs se joueront sur 2 x 40 mn.**

Coupe du Comité CBL

Pour les équipes du Groupe 2 (2^{ème} Série, 3^{ème} Série, 4^{ème} Série)

Chaque équipe réserve dispute la **phase qualificative** en 2 poules comme l'équipe première et **tous les matchs se jouent à XII et sur 2 x 30 mn.**

Particularités pour le Groupe II uniquement, pour cette saison et pour la phase qualificative

- Application stricte du règlement pour les réserves à XII joint en annexe de ce document
- Le résultat du match qui se jouerait à effectif incomplet sera entériné par le comité à partir de la feuille de match et entrera dans les classements de la phase qualificative
- Aucun changement au règlement FFR en ce qui concerne les forfaits

PHASES FINALES

A la fin de la phase qualificative et selon les points terrains acquis :

- Les clubs classés 1^{er} 2^e 3^e et 4^e de chaque poule 1 et 2 accèdent aux ¼ de finales croisés en un seul match sur le terrain du mieux classé suivant le tableau suivant le 7 Avril 2012 :
 - Match 1 = 1^e Poule 1 contre 4^e Poule 2 Match 2 = 2^e Poule 1 contre 3^e Poule 2
 - Match 3 = 1^e Poule 2 contre 4^e Poule 1 Match 4 = 3^e Poule 1 contre 2^e Poule 2
- Les 4 vainqueurs disputent des ½ finales en match Aller / Retour
 - Aller le 14 Avril 2012 : vainqueur Match 4 contre vainqueur Match 1 et vainqueur Match 2 contre vainqueur Match 3
 - Retour le 21 Avril 2012 : vainqueur Match 1 contre vainqueur Match 4 et vainqueur Match 3 contre vainqueur Match 2

Finale de la Coupe du Comité CBL le samedi 5 Mai 2012 lors de la journée des «Finales RESERVES»
Pour les 2 finales, en cas de match nul, l'article 454 des Statuts et Règlements de la F.F.R s'applique

Comité Territorial COTE BASQUE / LANDES**Calendrier - Saison 2011 / 2012**

Mois	Jour	Groupe 1			Groupe 2			Autres manifestations
		Honneur	Promotion	1ere Série	2e Série	3e Série	4e Série	
AOUT	28	Challenge de l'Espoir						
SEPT	4	Challenge de l'Espoir						
	11	Challenge de l'Espoir + Coupe de France Rugby à 7						SA 10 : Japon / France
	18	Challenge de l'Espoir						DI 18 : Canada / France
	25	A1	A1	A1				SA 24 : Nouvelle Zélande / France
OCT	2	A2	A2	A2	A1	A1	A1	SA 1 : Tonga / France
	9	A3	A3	A3	A2	A2	A2	SA 8 : 1/4 finales CM
	16	Coupe de France de Rugby à 7						DI 16 : 1/2 finales CM
	23	REPLI	REPLI	REPLI	REPLI	REPLI	REPLI	DI 23 : Finale CM + Sélection - 26 ans
	30	A4	A4	A4	A3	A3	A3	
NOV	6	A5	A5	A5	A4	A4	A4	
	13	A6	A6	A6	A5	A5	A5	
	20	A7	A7	A7	REPLI	REPLI	REPLI	
	27	REPLI	REPLI	REPLI	REPLI	REPLI	REPLI	Sélection - 26 ans
DEC	4	A8	A8	A8	A6	A6	A6	
	11	A9	A9	A9	A7	A7	A7	
	18	R1	R1	R1	R1	R1	R1	
	25	NOEL						
JAN	1	JOUR DE L'AN						
	8	REPLI	REPLI	REPLI	REPLI	REPLI	REPLI	Sélection - 26 ans
	15	R2	R2	R2	R2	R2	R2	
	22	R3	R3	R3	R3	R3	R3	
	29	R4	R4	R4	R4	R4	R4	
	FEV	5	R5	R5	R5	REPLI	REPLI	REPLI
12		REPLI	REPLI	REPLI	REPLI	REPLI	REPLI	SA 11 : France / Irlande
19		R6	R6	R6	R5	R5	R5	
26		R7	R7	R7	REPLI	REPLI	REPLI	DI 26 : Ecosse / France
MAR	4	R8	R8	R8	R6	R6	R6	
	11	REPLI	REPLI	REPLI	REPLI	REPLI	REPLI	DI 11 : France / Angleterre
	18	REPLI	REPLI	REPLI	REPLI	REPLI	REPLI	SA 17 : Galles / France + Selection -26
	25	R9	R9	R9	R7	R7	R7	
AVR	1	Barrage			Barrage			
	8	1/2 Finale A	1/2 Finale A	1/2 Finale A	1/2 finale A	1/2 finale A	1/2 finale A	PAQUES + 1/4 finales H CUP
	15	1/2 Finale R	1/2 Finale R	1/2 Finale R	1/2 finale R	1/2 finale R		
	22		Finale	Finale	Finale		1/2 finale R	1er tour " Elections présidentielles "
	29	Finale				Finale		1 / 2 finales H CUP + Fête du COMITE
MAI	6	le SA 5 - Finale Championnat + Coupe Comité - RESERVE					Finale	2e tour " Elections présidentielles "
	13	32e Finales / Championnat de France Séries						
	20	16e Finales / Championnat de France Séries						Finale H CUP
	27	8e Finales / Championnat de France Séries						
JUIN	3	1 / 4 Finales - Championnat de France Séries						SA 2 : 1/2 Finales TOP 14
	10	Challenge - 26 ans / Phases finales à Paris						SA 9 : Finale TOP 14
	17	1 / 2 Finales - Championnat de France Séries						
	24	Finales - Championnat de France Séries						
	28 - 29 - 30 Juin 2012 - Congres FFR à LA BAULE							

Réserves Séries Territoriales - Groupe 2

Saison 2011/2012 - Catégorie D

(Application des dispositions spécifiques FFR revues par le Comité CBL pour cette saison)

Forme de jeu : XII en phases qualificatives et phases finales (suivant annexe XII – Règle 3.1.2 des R.G)

Arbitrage : LCA

Temps de jeu : 2x30 minutes (prolongations possibles 2x10 minutes)

Table de marque : OUI

Nombre de joueurs : minimum 13 Maximum 19

Remplacements : application du règlement « table de marque »

Match arrêté si moins de 9 joueurs présents sur le terrain (blessures ou exclusions)

* **Joueurs de 1^{ère} ligne** : pas d'obligation de spécificité. Cependant, les joueurs spécifiques de 1^{ère} ligne sur la feuille de match devront en priorité occuper les postes de 1^{ère} ligne (* à valider CCA)

Remplacements temporaires (saignement 3.10)

Si le joueur qui saigne ne revient pas en jeu dans les 15 minutes (temps réel), le remplacement devient définitif et il ne peut revenir en jeu.

Remplacements tactiques

Illimités par application des règlements « Table de marque ».

Ne peuvent avoir lieu que lors d'un arrêt de jeu.

Mêlées : simulées (arbitrage LCA)

6 joueurs maximum (3 en 1^{ère} ligne, 2 en 2^{ème} ligne et 1 en 3^{ème} ligne entre les 2 secondes lignes obligatoirement)

si pour une raison quelconque, une équipe est réduite à moins de 12 joueurs, le nombre de joueurs de chaque équipe participant à la mêlée doit toujours rester de 5 et la formation de la mêlée sera 3-2

5 joueurs minimum en 3-2

même nombre de joueurs en mêlée durant tout le match quelle qu'en soit la raison

toute mêlée à refaire le sera avec introduction pour l'équipe qui ETAIT en possession du ballon au moment de l'arrêt de jeu

hors-jeu du demi de mêlée : ligne médiane de remise en jeu

pas de possibilité de jouer rapidement un CPP ou un CPF suite à une mêlée écroulée

commandements de l'arbitre : 4 temps = Flexion-Liez-Stop-Entrez

Squeeze Ball

interdit. Sanctionner par un CPP très rapidement

Plaquage

obligation de plaquer avec les deux bras. Toute forme de plaquage dangereux doit être sanctionné sans faiblesse

Alignement

aide au saut par les soutiens ne doit pas se faire au-dessous de la ceinture

obligation de jouer les remises en jeu avec au maximum 7 participants dans l'alignement, lanceur et relayeur compris

Jeu déloyal

carton rouge - exclusion définitive : retenir la carte de qualification du joueur exclu

carton jaune - exclusion temporaire : 5 minutes. Ne pas retenir la carte de qualification

carton blanc - exclusion temporaire : 5 minutes. Ne pas inscrire cette exclusion sur la feuille de match et ne pas retenir la carte de qualification

Banc de touche

Tout dirigeant habilité à occuper le banc de touche d'une équipe devra porter un brassard de couleur distincte suivant la fonction renseignée sur la feuille de match

Rouge : entraîneur

Blanc : soigneur

Jaune : adjoint-terrain

Vert : personnel médical

Règles administratives

Préparation de la feuille de match

Contrôle de licence et de la feuille de match

Conditions d'accès au terrain - sur classements

Réclamations - rapport d'arbitre

Matches interrompus - définition des principales infractions

Equipe se présentant à effectif incomplet ; forfaits simples

Equipe à effectif incomplet (phase qualificative uniquement)

Dès lors qu'au moins une équipe se présente à 12 joueurs maximum, physiquement présents, la rencontre pourra se dérouler aux conditions suivantes :

Arbitrage : LCA

Temps de jeu : 2x30 minutes

Table de marque : OUI

Nombre de joueurs : Minimum sur le terrain 9

L'arbitre indiquera sur son rapport :

Le nom de l'équipe (ou les 2) qui s'est présentée à effectif incomplet (nombre de joueurs)

Le nom de l'équipe responsable de l'arrêt du match (si moins de 9 joueurs)

Le score de la rencontre

Toutes les autres dispositions indiquées précédemment sont applicables.